



En quoi les chiens dérangent-ils la faune sauvage ?



En forêt, de nombreuses espèces animales vivent, se nourrissent, se reproduisent et élèvent leurs petits.



Ces animaux sauvages ont besoin de calme.



Respectons la quiétude des forêts qui nous accueillent.



Les **odeurs**, les **abolements** et les **poursuites**, même sans intention de blesser, stressent les animaux sauvages. Ils sont contraints de **fuir**, de **quitter leur abri**.

Bien que domestiqués, les chiens ont des réflexes de prédateurs.



Les chiens peuvent introduire des **éléments chimiques** comme certains vermifuges persistant longtemps dans les déjections. Ces composants peuvent être toxiques pour les **insectes décomposeurs** et donc potentiellement pour les animaux qui s'en nourrissent.



En hiver, chaque dépense d'énergie est comptée. La fuite et le stress occasionnés peuvent être fatal.



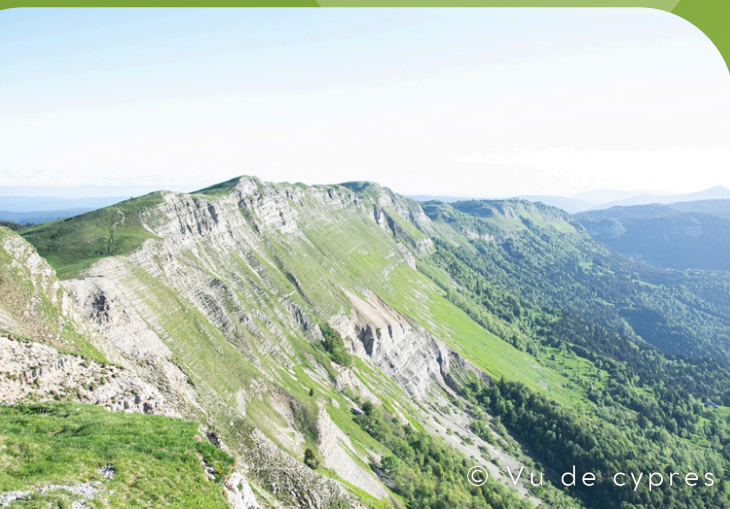
Ils peuvent aussi rentrer en **conflit avec les chiens de protection des troupeaux** ou **déranger le bétail**.



Lors de la saison des amours, le dérangement peut avoir de graves conséquences, notamment pour les **oiseaux nichant au sol**. Forcés d'abandonner leur couvée, ils la laissent exposée aux prédateurs.



Les jeunes lièvres et chevreuils sont aussi des proies faciles pour les chiens.



© Vu de cyprès



© Vu de cyprès

Zoom sur... la réglementation



Dans toutes les forêts de France, il est **interdit** de promener son chien **sans laisse** du 15 avril au 30 juin.

Dans la Réserve Naturelle Nationale de la Haute-Chaîne du Jura, les chiens sont **interdits** même tenus en laisse.

Dans les forêts couvertes par l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope des forêts d'altitude du Haut-Jura, les chiens sont interdits du 15 décembre au 30 juin et doivent être tenus en laisse le reste de l'année.

texte officiel
de l'Arrêté



Pas d'inquiétude !

Les zones protégées interdites aux chiens ne représentent qu'une petite partie des espaces naturels jurassiens. Nos fidèles compagnons ont d'autres grands espaces pour se défouler, ce qui n'est malheureusement pas le cas d'un grand nombre d'espèces sauvages.

Avant chaque sortie, renseignons-nous pour profiter de ces moments de nature avec notre animal tout en respectant la quiétude des animaux sauvages !

Pour plus d'informations



03 84 41 13 20



Réserve Naturelle
HAUTE CHAÎNE DU JURA

04 50 41 29 65



Parc
naturel
régional
du Haut-Jura

03 84 34 12 30

EN FORÊT AVEC MON CHIEN



Souvent, nous allons en forêt pour nous détendre et nous sentir libre. Pour nos animaux de compagnie, c'est la même chose !

Cependant, nos chiens, boules de poils pleines d'énergie, peuvent déranger la faune sauvage dans son milieu naturel.

Découvrez pourquoi et quels sont les gestes à adopter pour profiter pleinement de la nature tout en respectant ses habitants !

